

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Les arguments du Conseil fédéral

La loi révisée renforce la protection de la faune sauvage, ce qui est important pour la diversité des espèces. Elle offre par ailleurs une solution pragmatique pour gérer l'augmentation de la population de loups en Suisse. À l'avenir, les cantons pourront réguler cette population à titre préventif, ce qui permettra de réduire les conflits. Le loup reste toutefois une espèce protégée, et les meutes sont préservées.

Le Conseil fédéral approuve le projet notamment pour les raisons suivantes:

Meilleure protection de la faune sauvage

La Suisse veut renforcer la diversité des espèces. La loi révisée sur la chasse fournit une contribution importante dans ce sens: elle protège davantage d'espèces sauvages et mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui.

Un bon équilibre entre chasse et protection

La loi révisée sur la chasse tient compte des différents intérêts en jeu. Elle donne aux cantons un instrument modéré pour réguler la population de loups, contribuant ainsi à la coexistence entre l'homme et le loup. En même temps, elle protège mieux les autres animaux sauvages et leurs biotopes.

Une réglementation adaptée

La population de loups augmente rapidement, et leur expansion est plus marquée depuis quelques années. Cette situation va de pair avec les attaques de moutons et de chèvres. Depuis 2009, les loups en tuent entre 300 et 500 chaque année. Il faut donc adapter les règles régissant la gestion du loup à son expansion. La loi révisée empêchera les conflits de dégénérer.

Prévention des dégâts

Les cantons disposeront d'un instrument judicieux pour freiner l'augmentation de la population de loups. Aujourd'hui, ils ne peuvent intervenir dans la population d'une meute qu'une fois que des dégâts importants sont survenus. À l'avenir, ils pourront abattre quelques loups vivant dans une meute pour empêcher les dégâts dans les troupeaux de moutons et de chèvres ou lorsque des loups font leur apparition dans des villages.

Un bon compromis

Les nouvelles règles régissant la gestion du loup sont un bon compromis. Les uns demandent que la chasse du loup soit autorisée, les autres, que l'on n'intervienne pas dans leur population. La loi révisée est donc un bon compromis: le loup reste protégé, mais sa population pourra être contrôlée.

Un bon équilibre entre chasse et protection

La loi révisée sur la chasse tient compte des différents intérêts en jeu. Elle donne aux cantons un instrument modéré pour réguler la population de loups, contribuant ainsi à la coexistence entre l'homme et le loup. En même temps, elle protège mieux les autres animaux sauvages et leurs biotopes.

Contact

Secrétariat général
Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la
Communication DETEC

Palais fédéral Nord CH-3003 Berne

T... +41 58 462 55 11

<u>info@gs-uvek.admin.ch</u>

Autres contacts

Office fédéral compétent

Office fédéral de l'environnement OFEV

https://www.uvek.admin.ch/content/uvek/fr/home/detec/votations/loi-sur-la-chasse/arguments-du-conseil-federal.html